

**REGLEMENT DU CONCOURS DU MEILLEUR DEGUISEMENT
BAL DU 13 JUILLET 2024**

Art.1 Objet

A l'occasion du *bal du 14 juillet*, la ville de Petite-Île organise le concours du meilleur déguisement.

Art. 2 Durée et modalités du concours

Chaque membre du jury prendra en photo, lors du bal du 13 juillet à partir de 20h, trois déguisements maximums.

Art.3 Conditions et modalités de participation

Avant de prendre en photo le candidat potentiel, le membre du jury demandera à celui-ci un accord écrit.

Cet accord fera office d'autorisation pour la participation au concours, et la publication des photos sur la page Facebook Ville de Petite-Île Officiel et le site www.petite-ile.re.

La participation des enfants sera soumise à l'accord verbal d'un parent.

Art.4 Résultats et remise des prix

Le déguisement qui aura été photographié le plus grand nombre de fois, par le jury, sera le gagnant du concours et repartira avec un cadeau.

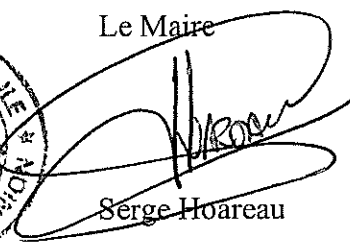
Art.5 Garanties

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Par sa seule participation, le gagnant autorise l'utilisation de son nom et de sa photographie dans le cadre de la communication de la ville de Petite-Île sur le bal du 13 juillet 2024.

Art.6 Accessibilité du règlement du concours

Le présent règlement est disponible sur le site de la ville de Petite-Île (www.petite-ile.re) et sur la page Facebook dédiée (Ville de Petite-Île Officiel). Il sera également disponible sur le stand d'accueil, le jour du bal du 13 juillet 2024.

Le Maire



Serge Hoareau

